



CAPD du 18 décembre 2014 Déclaration du SNUipp-FSU

Monsieur le Directeur académique,

Bien que la nouvelle CAPD, issue des résultats aux élections professionnelles du 4 décembre 2014, ne soit pas encore installée, permettez-nous d'en dire un mot.

Ces résultats appellent deux constats de notre part.

Tout d'abord, la participation, toujours extrêmement faible (35%), nous préoccupe au plus haut point. Pour nous, elle ~~traduit~~ **est d'abord le fruit d'un vote rendu complexe par son « ultra sécurisation » lors du passage à l'électronique. Rappelons qu'en 2008 (dernier vote papier) il y avait plus de 20 points supplémentaire de participation (57% environ). Il est grand temps de trouver une solution pour faciliter le vote de nos collègues qui croulent déjà sous les multiples taches que leur demande la hiérarchie. Ensuite, elle traduit aussi un certain désenchantement de nos collègues relatif notamment à leurs conditions de travail qui, au lieu d'évoluer positivement, s'aggravent. Enfin, elle montre aussi un manque de confiance en l'outil syndical pour mieux les représenter, pour mieux agir collectivement. Pour autant, et c'est le second constat, sans tomber dans le triomphalisme vu ce que nous venons de dire précédemment, les enseignants ayant voté ont choisi le SNUipp-FSU 45 comme organisation majoritaire et ce pour la première fois dans le Loiret.**

Monsieur le Directeur académique, dès votre arrivée, vous avez donné au SNUipp l'importance qu'il méritait tant ses interventions et ses demandes traduisaient les besoins de la profession. Maintenant, nous attendons d'être **reconnu, à juste titre, légitimement, en tant que représentant majoritaire des professeurs des écoles du Loiret** ~~vosre- interlocuteur privilégié~~. Bien entendu, le SNUipp-FSU du Loiret continuera d'agir dans l'unité syndicale pour défendre les intérêts de toute la profession mais saura aussi agir seul quand il le faudra. Notre but étant de redonner confiance en la représentation et en l'action syndicale à une profession qui se sent délaissée. Une première étape consistait à un rassemblement hier pour une autre carte de l'Education prioritaire afin de demander des moyens supplémentaires pour qu'aucune école prétendant à cette étiquette ne reste sur le bord du chemin.

La seconde s'inscrit dans l'ordre du jour d'aujourd'hui puisqu'elle concerne des demandes de modification des règles du mouvement.

En effet, le mouvement départemental constitue, chaque année, un moment essentiel pour le bon fonctionnement du Service Public d'Education auquel nous sommes particulièrement attachés. Dans leur grande diversité, tant par leur situation géographique que par la nature du public qu'elles accueillent, toutes les écoles devront, au final, être dotées en personnel qualifié en nombre suffisant. Ce sont les raisons pour lesquelles le règlement du mouvement sur lequel nous sommes consultés aujourd'hui apparaît comme particulièrement important. Pour atteindre les objectifs cités précédemment, ce règlement doit être juste et garantir au mieux l'équité entre les personnels. Les enseignants doivent pouvoir saisir un nombre de vœux plus important qui augmente leur chance d'obtenir un poste qu'ils ont réellement

choisi ; ce qui permet de renforcer leur investissement et leur motivation. Pour cela, ils doivent être libres de pouvoir faire figurer ou non un vœu géographique. La situation familiale, conformément à la note de service mobilité (point 1.1.2 « Objectifs généraux »), doit aussi pouvoir être prise en compte, au moins à ancienneté égale. C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU 45, réitère sa demande de voir ajouté au barème, a minima, « 2 points par enfants de moins de 16 ans » après la disparition de la note dont nous nous félicitons. Il en résulterait une meilleure reconnaissance du facteur humain, sentiment ô combien crucial. Il en est de même pour le travail à temps partiel pour lequel le droit doit pouvoir être étendu à tous les types de postes et dont le choix ne doit pas être pénalisant. Même s'il est important qu'un grand nombre de collègues puissent être nommés à l'issue de la première phase, les évolutions du numérique en matière de gestion ne doivent pas occulter la nécessité de garder la main sur des facteurs humains que seule une opération sur mesure est capable de garantir. C'est pourquoi nous réitérons également le souhait d'une seconde phase de vœux « papier » sur des postes précis, comme cela se faisait encore il y a quelques années, et d'un groupe de travail qui prendrait le temps d'affecter au mieux ces collègues.

Par ailleurs, si nous avons abandonné la volonté de zonage par secteur de collège, nous réitérons notre demande de voir au moins la zone 9 et la zone 13 coupée en 2 chacune selon un axe visant à rapprocher une zone de l'agglomération Orléanaise dont sont issus la majorité des collègues. De plus, nous réitérons également notre souhait de voir les écoles d'Orléans situées au sud de la Loire faire partie, comme la logique l'impose, de la zone « Orléans ville sud aggro » et non d' « Orléans ville nord aggro ». Si le prétexte informatique ne permet pas de rétablir une anomalie géographique, nous pouvons vous mettre en contact avec nos camarades d'Indre et Loire dont les services informatiques ont pu résoudre le problème à Tours.

Enfin, nous rappelons notre opposition au trop grand nombre de postes à profils, dont le dernier en date « **Maître supplémentaire** », qui, selon nous, ne répondent pas au besoin des équipes et des élèves. Pire, ces postes profilés ne reçoivent pas toutes les candidatures escomptés et finissent, pour certains, par être pourvus par des collègues ne correspondant finalement pas au « bon profil ».

C'est pourquoi nous vous demandons de prendre en compte nos propositions récurrentes et, si nécessaire de reporter la validation de ce projet de règlement de mouvement afin de se donner le temps d'une véritable concertation dans l'intérêt de nos collègues.